

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PHALEMPIN

Par arrêté du 16 avril 2024, affiché en Mairie de Phalempin et dans les bureaux de Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Vice-Président à l'aménagement de Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Modification de droit commun du PLU de la commune de Phalempin.

L'enquête publique se déroulera dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle (siège de l'enquête) et en mairie de Phalempin pour une durée consécutive de 32 jours du

Lundi 13 mai 2024 à 08h30 au jeudi 13 juin 2024 à 17h00

Me. Virginie CARRE a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille. Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, contenant entres autres l'étude d'impact environnemental, tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la cc. Pévèle Carembault : pevelecarembault.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Phalempin (5 Rue Jean-Baptiste Lebas, 59133 PHALEMPIN) et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de la Phalempin et des bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.
- en les adressant par courrier, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : cc. Pévèle Carembault, 85 rue de Roubaix, 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@pevelecarembault.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la cc. Pévèle Carembault dès publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Phalempin les jours suivants :

- Lundi 13 mai 2024 de 8h30 à 12h00.
- Mercredi 22 mai 2024 de 13h30 à 17h00.
- Jeudi 30 mai 2024 de 8h00 à 12h00.
- Lundi 13 juin 2024 de 13h30 à 17h00.

Lors de la clôture de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra, sous 8j, à Monsieur le vice-président à l'aménagement de la cc. Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même vice-président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Phalempin et dans les bureaux de l'intercommunalité et mise sur le site internet de l'intercommunalité pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU de Phalempin, il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des ajustements aux projets.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur BOHIN, chargé de mission au service PLUi de la cc. Pévèle Carembault et à Me. CLEMOUX, du service urbanisme de la mairie de Phalempin.